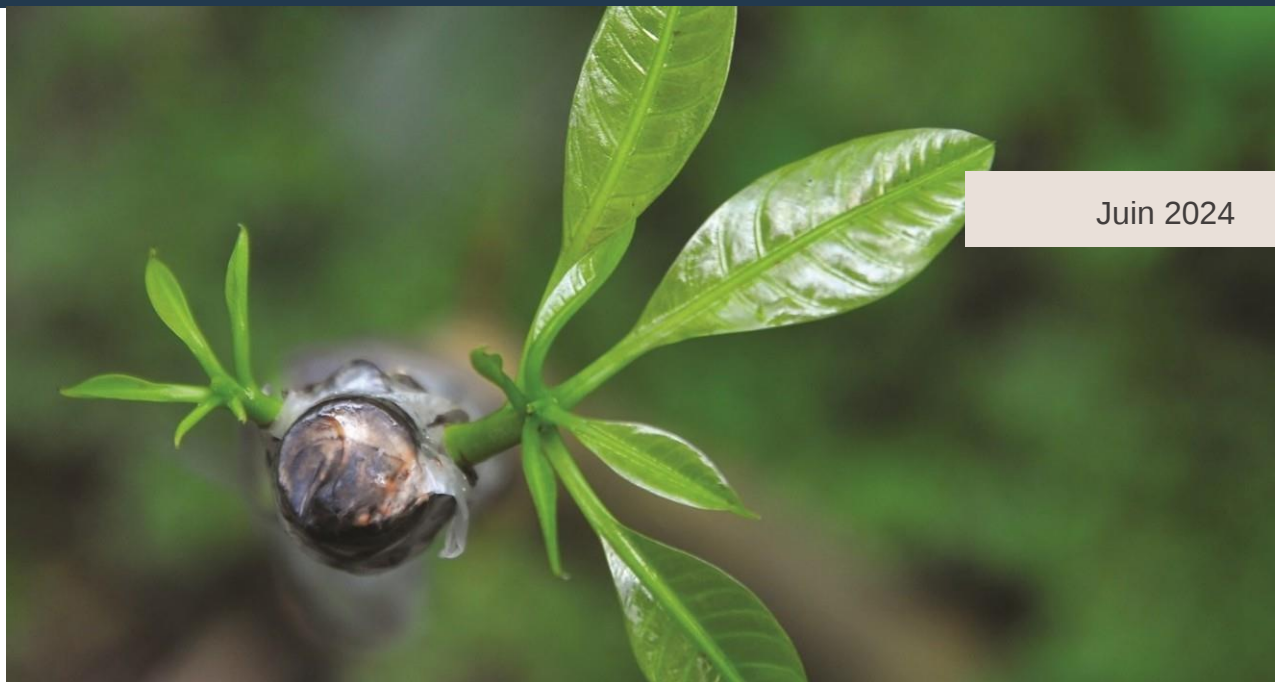


Mirova Euro Green and Sustainable Fonds obligataire

Un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds

Publication sur le site Internet d'informations relatives à la durabilité du produit

Article 10 (SFDR)



Juin 2024

L'objectif de ce document est de garantir la transparence de l'objectif de durabilité visé par ce produit conformément à l'article 10 du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR). Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au DIC avant de prendre une quelconque décision d'investissement. Mirova Euro Green and Sustainable Bond est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (la « CSSF »). Natixis Investment Managers International est la société de gestion, qui a délégué la gestion des investissements à Mirova.

A. Résumé

Informations générales sur l'approche de l'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir dans :

- des obligations « use of proceeds » émises par des entreprises, des États ou des agences, et dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou
- des obligations conventionnelles émises par des émetteurs privés qui contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies (les « ODD »).

Les obligations vertes sont des obligations qui ont un impact environnemental dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale. Les obligations sociales sont des obligations « use of proceeds » qui permettent de lever des capitaux pour des projets nouveaux et existants, socialement sains et durables, qui génèrent des bénéfices sociaux plus importants. La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'une méthodologie d'analyse interne développée par Mirova incluant notamment les critères découlant à la fois des principes des principes relatifs aux obligations vertes (Green Bonds Principles) et sociales (Social Bonds Principles) tels que définis par l'ICMA.

L'objectif du produit est de réaliser des investissements durables tels que définis à l'article 2 (17) du SFDR. Pour ce faire, il investit au moins 90 % de son actif net dans des investissements durables, dont au moins 50 % possèdent un objectif environnemental et au moins 1 % un objectif social.

Le produit s'engage à investir au minimum 5 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

L'exposition aux investissements durables se fait exclusivement par le biais de prises de participation directes. Le produit peut détenir jusqu'à 10 % de trésorerie ou équivalents de trésorerie et d'instruments dérivés à des fins de gestion du risque de change.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable exclusif de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD mais n'ont pas d'impact négatif significatif sur d'autres ODD. L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance, intégrée à l'évaluation financière et extra-financière de Mirova, est décrite dans la section D. Stratégie d'investissement.

Le cadre d'évaluation d'impact vise à identifier les actifs qui contribuent positivement aux thèmes environnementaux et sociaux définis par Mirova : stabilité climatique, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion. L'analyse comprend systématiquement un examen des risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant de ces investissements et évalue la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de l'émission et/ou de l'émetteur à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme dommageables pour l'environnement et/ou la société, ainsi que l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À l'issue de cette analyse qualitative, Mirova émet un avis contraignant sur la base duquel les émetteurs dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quand bien même leur contribution serait positive par ailleurs. Pour les obligations « use of proceeds » considérées comme des obligations vertes, sociales et durables (« obligations VSD »), Mirova évalue les pratiques générales de l'émetteur ou sa gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés, indépendamment de tout bénéfice environnemental résultant de l'exploitation des projets.

Le produit est géré activement dans le but de construire un portefeuille diversifié de titres de dette basé sur des critères ESG et une analyse fondamentale de la qualité de crédit et de la valorisation. En outre, le produit met également en œuvre une approche *top-down* et élargie sur les marchés obligataires en fonction des opinions macroéconomiques de l'équipe de gestion.

Suivi de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du produit est contrôlé en permanence par l'équipe Recherche en développement durable de Mirova pour s'assurer que les titres en portefeuille répondent aux critères d'investissement durable, et par l'équipe Gestion des risques de Mirova pour contrôler le respect de l'engagement minimum et des éléments contraignants du produit.

Méthodologies utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le cadre d'évaluation de l'impact durable exclusif de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD de l'ONU mais n'ont pas d'impact négatif significatif sur d'autres ODD. La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants (liste non exhaustive) :

- le pourcentage des actifs du produit alignés sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'impact positif net du portefeuille sur la réalisation des ODD ;
- le pourcentage de l'actif du produit investi en obligations vertes,
- le pourcentage de contribution des actifs du produit par ODD et/ou par thème environnemental et social (climat, biodiversité, opportunités sociales, capital humain) ;
- l'impact estimé des investissements du produit sur la température moyenne mondiale.

Sources et traitement des données

Les évaluations sont principalement basées sur l'examen interne des documents publics et sur les contacts directs et les discussions avec les entreprises. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (essentiellement qualitative) est menée par les membres de l'équipe Recherche en développement durable de Mirova, qui peuvent utiliser des fournisseurs externes comme principales sources de données, en particulier ISS ESG.

Limites des méthodologies et des données

L'approche de l'analyse de durabilité de Mirova est basée sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque émetteur et cherche à saisir leur niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Les méthodologies et les données comportent des limites, notamment la dépendance à l'égard de la qualité des données fournies par l'émetteur, la possibilité que les questions clés identifiées pour chaque secteur ne soient pas exhaustives et les difficultés associées à l'anticipation des controverses futures.

Due diligence

L'équipe Recherche en développement durable recueille des informations sur le modèle économique, les processus et les pratiques de l'émetteur et peut engager une discussion directe avec les dirigeants de l'émetteur afin d'identifier les problèmes de durabilité les plus importants auxquels un émetteur est confronté, à la fois d'un point de vue positif (possibilité de générer un impact positif) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Politiques d'engagement

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des émetteurs d'un point de vue environnemental et social et sur le plan de la gouvernance. Par conséquent, l'une des principales fonctions de l'équipe Recherche en développement durable est l'engagement, tant individuel que collectif. Mirova entretient également un dialogue avec les autorités de réglementation ou les organismes qui délivrent des labels pour défendre sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations auxquelles le secteur de la finance est soumis et promouvoir l'investissement durable.

B. Pas de préjudice important causé à l'objectif d'investissement durable

Comment les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact durable vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents découlant des activités et des pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'émetteur pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de l'émission à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme dommageables pour l'environnement et/ou la société, ainsi que l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À l'issue de cette analyse qualitative, Mirova émet un avis contraignant sur la base duquel les émetteurs dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quand bien même leur contribution serait positive par ailleurs.

Pour les obligations « *use of proceeds* » considérées comme des obligations VSD, Mirova évalue les pratiques générales de l'émetteur ou sa gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés, indépendamment de tout bénéfice environnemental résultant de l'exploitation des projets.

Comment les indicateurs d'incidences négatives (PAI) sont-ils pris en compte ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque entreprise en portefeuille, Mirova évalue et surveille systématiquement les indicateurs censés révéler l'existence d'une principale incidence négative (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles ou non pertinentes compte tenu du fait que les obligations « *use of proceeds* » ne financent que des projets spécifiques, Mirova peut ajuster les mesures pour refléter les spécificités de ces instruments ou utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs couvrant des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises susceptibles de faire l'objet d'un investissement, en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- l'analyse de l'exposition de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, au droit du travail et aux questions de ressources humaines au travers de ses sites, de son modèle économique et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition aux risques en matière de santé et de sécurité, l'exposition aux pays présentant des risques spécifiques en matière de droits humains, etc.) ;
- analyse de l'empreinte de l'émetteur, ou du projet financé par l'obligation, sur les communautés locales et les consommateurs,
- la détection des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque Mirova estime que les processus et les pratiques de l'émetteur ne suffisent pas à atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de l'émetteur est considéré comme négatif, ce qui l'exclut de l'univers d'investissement.

Alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains

Parmi les émetteurs privés, Mirova sélectionne les émetteurs qui respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Mirova examine en permanence les antécédents des entreprises et les flux d'informations afin de déceler des controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de résolution sont prises en compte. Le risque de manquements potentiels peut être contrôlé par le biais d'une prise de contact avec l'entreprise concernée pour obtenir une assurance supplémentaire. Les entreprises qui, de l'avis de Mirova, enfreignent gravement les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme sont reconnues comme causant un préjudice important et sont donc exclues de l'univers d'investissement.

Pour les obligations vertes, si une alerte concernant le non-respect des droits humains est détectée lors de l'étude de l'émission, celle-ci sera automatiquement exclue de l'univers d'investissement. L'exposition de l'émetteur aux controverses est également prise en compte pour s'assurer qu'il n'y a pas violation du Pacte mondial des Nations Unies, que celles-ci soient liées ou non aux projets verts et/ou sociaux sous-jacents financés.

C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Quel est l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du produit consiste à investir dans :

- des obligations « use of proceeds » émises par des entreprises, des États ou des agences, et dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et/ou
- des obligations conventionnelles émises par des émetteurs privés qui contribuent positivement, par leurs produits, services et/ou pratiques, à l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies (les « ODD »).

Le cadre de recherche de l'impact durable exclusif de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour retenir les investissements qui contribuent aux ODD mais n'ont pas d'impact négatif significatif sur tout autre ODD. Dans ce cadre, un actif est considéré comme durable s'il contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par ses activités (c'est-à-dire ses produits ou services ou les projets qu'il finance) et/ou ses pratiques (c'est-à-dire son mode de fonctionnement), et démontre une capacité suffisante pour atténuer ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long de sa chaîne de valeur.

Pour chaque actif, l'équipe Recherche en développement durable émet un avis sur l'impact durable basé sur l'échelle de notation ci-dessous, qui évalue si et dans quelle mesure l'investissement contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et peut être considéré comme un « investissement durable ».

Graphique 12 : Les 5 niveaux « d'opinion d'impact durable »



Les obligations vertes sont des obligations qui ont un impact environnemental dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition environnementale. Les obligations sociales sont des obligations « use of proceeds » qui permettent de lever des capitaux pour des projets nouveaux et existants, socialement sains et durables, qui génèrent des bénéfices sociaux plus importants.

La qualification d'une obligation verte ou sociale est le résultat d'une méthodologie d'analyse interne développée par Mirova incluant notamment les critères découlant à la fois des principes des principes relatifs aux obligations vertes (Green Bonds Principles) et sociales (Social Bonds Principles) tels que définis par l'ICMA.

- Utilisation du produit : la documentation juridique lors de l'émission de l'obligation doit préciser que l'utilisation des fonds permettra le financement ou le refinancement de projets présentant des avantages environnementaux/sociaux.
- Processus d'évaluation et de sélection des projets : l'émetteur doit communiquer les objectifs de durabilité environnementale / sociale des projets et les critères d'éligibilité.
- Gestion du produit de l'émission ; Le produit net de l'obligation verte/sociale, ou un montant égal à ce produit net, doit être crédité sur un sous-compte, transféré dans un sous-portefeuille ou autrement suivi par l'émetteur de manière appropriée, et attesté par l'émetteur dans le cadre d'un processus interne formel lié aux opérations de prêt et d'investissement de l'émetteur pour des projets verts/sociaux.
- Reporting : L'émetteur doit s'engager à fournir un reporting régulier sur l'utilisation des fonds pour que l'obligation soit considérée comme verte / sociale.

En plus de l'analyse ci-dessus, Mirova s'appuie sur des critères supplémentaires pour définir l'éligibilité des obligations vertes/sociales, notamment :

- l'évaluation des pratiques générales de l'émetteur ou de sa gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés ;
- l'évaluation de l'impact environnemental du projet visant à identifier et à investir uniquement dans des projets ayant un impact environnemental positif significatif.

Pour les obligations autres que les « use of proceeds », lors de l'évaluation de la contribution positive aux thèmes environnementaux et sociaux, Mirova évalue l'alignement de chaque émetteur sur le thème en considérant principalement les produits et services offerts par l'émetteur et les revenus associés qui soutiennent la réalisation des ODD pertinents. De manière générale, Mirova applique les seuils de chiffre d'affaires suivants pour évaluer la contribution des émetteurs aux enjeux de développement durable :

- les émetteurs générant de 10 à 20 % de leur chiffre d'affaires à partir d'activités apportant des solutions aux enjeux de développement durable seront généralement considérés comme ayant un impact « faible » sur la réalisation des ODD,
- les émetteurs générant de 20 à 50 % de leur chiffre d'affaires à partir d'activités apportant des solutions aux enjeux de développement durable seront généralement considérés comme ayant un impact « modéré » sur la réalisation des ODD,
- Les émetteurs dont plus de 50 % du chiffre d'affaires provient d'activités apportant des solutions aux enjeux de développement durable seront généralement considérés comme ayant un impact « élevé » sur la réalisation des ODD.

Si le seuil de chiffre d'affaires n'est pas l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la contribution des émetteurs opérant dans un secteur spécifique (comme les services financiers, les médias, les télécommunications), Mirova peut prendre en compte d'autres indicateurs quantitatifs pertinents, tels que les dépenses d'investissement (CapEx) ou les dépenses de recherche et développement (R&D).

Lorsqu'elle évalue la contribution des pratiques, qui ne peut pas être traduite en chiffre d'affaires, Mirova utilise une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs pour déterminer la contribution au thème concerné. Sachant que l'impact absolu de l'activité d'un émetteur peut varier fortement selon les secteurs, une classification d'impact est attribuée à chaque émetteur et à chacun des thèmes. La classification d'impact de chaque émetteur est déterminée en fonction d'une combinaison de critères comprenant la pertinence du thème au sein du secteur et la taille de l'émetteur (mesurée en termes de chiffre d'affaires pour les questions environnementales et en termes de taille des effectifs pour les questions sociales).

Par ailleurs, compte tenu de l'importance d'un climat stable, Mirova entend construire un portefeuille d'investissement qui représente une économie dans laquelle le réchauffement de la planète ne devrait pas dépasser 2°C, conformément à l'accord de Paris de 2015, conformément aux objectifs d'atténuation du réchauffement et de réduction des températures de l'Accord de Paris en 2015.

Le produit investira dans des obligations émises par des entreprises dont les activités économiques, ou dans des obligations « use of proceeds » dont les produits seront utilisés pour financer des projets, qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (la « Règlementation sur la taxonomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et la réduction de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques ou des projets financés sur les objectifs susmentionnés est identifié et mesuré dans la mesure où Mirova dispose de données de qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement disponibles, le produit peut contribuer à l'un ou l'autre des objectifs environnementaux susmentionnés et peut ne pas contribuer à tout moment à l'ensemble des objectifs.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

D. Stratégie d'investissement

Quelle est la stratégie d'investissement du produit financier ?

Le produit investit principalement dans des obligations notées « Investment grade » et au moins 70 % de son actif net est investi dans des titres de dette libellés en euros, parmi lesquels des obligations vertes, vertes-sociales et sociales émises par des entreprises, des États et des agences gouvernementales.

Le produit est géré activement dans le but de construire un portefeuille diversifié de titres de dette basé sur des critères ESG et une analyse fondamentale de la qualité de crédit et de la valorisation.

En outre, le produit met également en œuvre une approche *top-down* et élargie sur les marchés obligataires en fonction des opinions macroéconomiques de l'équipe de gestion.

La stratégie d'investissement durable combine :

- une approche « *best-in-universe* » : sélection des émetteurs ou des émissions en fonction de leur qualité ESG indépendamment de leur secteur d'activité au sein du marché obligataire élargi représenté par l'indice de référence du produit, à savoir l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM, qui est un indice de marché élargi.
- une approche d'exclusion : le produit n'a pas recours aux exclusions comme principe central de son approche de la durabilité. Toutefois, le produit applique la politique de normes minimales de Mirova qui définit des critères pour déterminer les exclusions dans le cas d'entreprises exposées à des activités controversées (telles que les combustibles fossiles, l'huile de palme, le tabac, l'équipement militaire, etc.)

De plus amples informations sur la politique générale d'investissement du produit sont disponibles dans la section Politique d'investissement du prospectus.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises en portefeuille ?

Pour les obligations conventionnelles émises par des entreprises, les considérations relatives à la gouvernance sont intégrées à l'évaluation financière de Mirova et au cadre d'opinion en matière de durabilité, notamment :

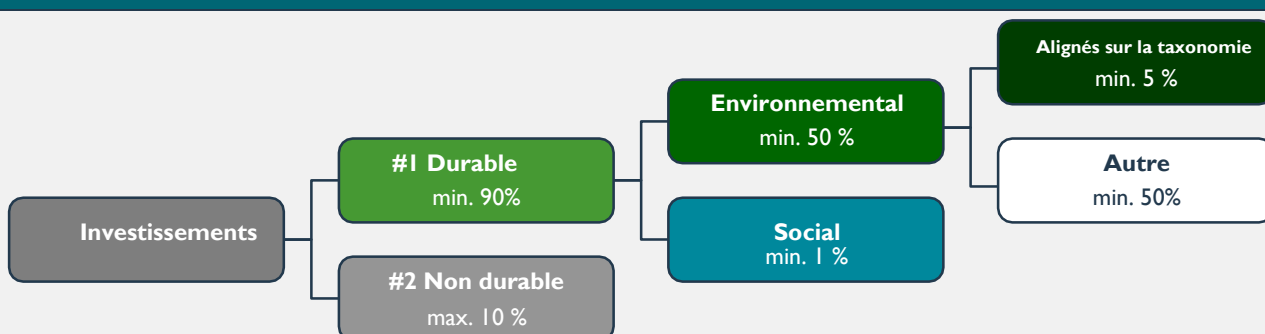
- le suivi rigoureux des questions environnementales et sociales (telles que les relations avec le personnel) et l'intégration de la durabilité dans le champ de responsabilité du conseil d'administration et de l'équipe de direction ;
- de bonnes pratiques en matière d'éthique des affaires ;

- la répartition équitable de la valeur entre les parties prenantes (notamment en ce qui concerne la rémunération du personnel) et le respect des obligations fiscales ;
- l'analyse de la qualité de la gestion de l'entreprise ;
- l'alignement de la gouvernance de l'entreprise sur une vision à long terme ;
- l'équilibre des pouvoirs entre l'organe exécutif, l'organe de surveillance et les actionnaires de l'émetteur ;
- l'ensemble des rémunérations pertinentes pour la direction de l'entreprise ;
- une analyse de la qualité et de l'indépendance du conseil d'administration, ou du respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

Pour les obligations « use of proceeds », l'avis d'impact sur la durabilité comprend une évaluation de la manière dont l'émetteur gère les questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long du cycle de vie des projets financés.

E. Proportion des investissements

Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?



#1 Durable couvre les investissements durables obéissant à des objectifs environnementaux ou sociaux.

#2 Non durable comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le produit vise à investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR. Le pourcentage d'investissements durables est donc fixé à 90 % de l'actif net du produit. Les actifs entrant dans la catégorie des investissements durables sont considérés comme contribuant pleinement à un objectif environnemental ou social (approche réussite ou échec).

En outre, le produit peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie (tels que des instruments du marché monétaire, des fonds monétaires) et des produits dérivés à des fins de gestion du risque de change jusqu'à concurrence de 10 % de son actif net (#2 Non durable). Le produit consacrera au moins 50 % de son actif net à des investissements durables ayant un objectif environnemental, qui sont susceptibles d'inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE. Mirova a mis au point une taxonomie interne pour identifier les projets ou les émetteurs qui, par leurs produits, leurs services ou leurs pratiques, contribuent de manière positive aux thèmes environnementaux. Cette taxonomie interne définit des critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la contribution d'un actif aux thèmes et inclut un éventail plus large de thèmes et de secteurs que ceux actuellement identifiés par la taxonomie de l'UE.

L'évaluation globale de la durabilité de chaque investissement comprend un examen des impacts positifs sur les objectifs environnementaux et vise à identifier les émetteurs dont les produits, services et/ou pratiques, ou les projets contribuent à :

- contribuent au développement de l'énergie à faible teneur en carbone, de l'éco-efficacité, des transports propres, de la construction écologique ou s'alignent sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- favorisent l'utilisation durable des terres, la préservation des terres, la gestion durable de l'eau et le modèle d'entreprise circulaire, ou sont alignés sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité

Le produit consacrera au moins 1 % de son actif net à des investissements durables ayant un objectif social. L'évaluation globale de la durabilité menée pour chaque actif comprend un examen des impacts positifs sur les objectifs sociaux et vise à identifier les émetteurs dont les produits, services et/ou pratiques, ou les projets contribuent à :

-favoriser l'accès aux services essentiels et durables, l'impact local, promouvoir l'amélioration des conditions de travail, promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre ; ou

-favoriser le développement des soins de santé, d'une alimentation saine, de la diffusion des connaissances, ou de la sécurité ;

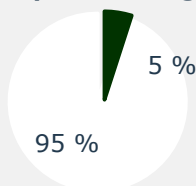
Le produit s'engage à investir au minimum 5 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

L'alignement des activités économiques sur la taxonomie de l'UE est basé sur les revenus ou l'utilisation du produit directement déclarés par les émetteurs ou sur des données équivalentes collectées ou estimées par des fournisseurs de données externes sur la base d'informations accessibles au public.

Les investissements alignés sur la taxonomie minimale ne font pas l'objet d'une garantie de la part d'un auditeur ou d'un examen de la part d'un tiers. Le produit n'engage pas d'investissements dans des activités transitoires et de facilitation au sens de la Règlementation sur la taxonomie. La part minimale est donc fixée à 0 %.

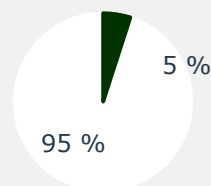
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie de l'UE, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, y compris les obligations souveraines*



- Aligné sur la taxonomie : Gaz fossile
- Aligné sur la taxonomie : Nucléaire
- Aligné sur la taxonomie : (ni gaz ni nucléaire)
- Non aligné sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



- Aligné sur la taxonomie : Gaz fossile
- Aligné sur la taxonomie : Nucléaire
- Aligné sur la taxonomie : (ni gaz ni nucléaire)
- Non aligné sur la taxonomie

* Pour les besoins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Le graphique de droite (2) représente 100 % du total des investissements. Le produit n'a pas défini d'investissement maximum en obligations souveraines. Ainsi, la part de l'investissement total indiquée ici est purement indicative et peut varier.

F. Suivi de l'objectif d'investissement durable

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du produit financier et quel est le mécanisme de contrôle interne/externe correspondant ?

Conformément à l'objectif d'investissement durable du produit, les indicateurs d'impact de Mirova visent à mesurer, surveiller et signaler la contribution du produit à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces mesures comprennent, sans s'y limiter, l'évaluation de la contribution à la réalisation des ODD des Nations Unies, l'évaluation de l'alignement du produit sur l'Accord de Paris.

Parallèlement, l'objectif d'investissement durable et les éléments contraignants du produit sont contrôlés en permanence par Mirova à deux niveaux :

- **Au niveau de l'équipe Recherche en développement durable de Mirova** : les analystes responsables de l'évaluation d'un émetteur surveillent les flux d'informations et les alertes concernant les activités et les pratiques de chaque émetteur afin de s'assurer qu'il réponde aux critères d'investissement durable.
- **Au niveau de l'équipe de gestion des risques de Mirova** : l'équipe surveille non seulement les contraintes réglementaires et financières du produit, mais aussi le respect des éléments contraignants du produit.

G. Méthodologies

Quelles sont les méthodes utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable et comment sont utilisés les indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de cet objectif d'investissement durable ?

Le cadre d'évaluation de l'impact durable exclusif de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD de l'ONU mais n'ont pas d'impact négatif significatif sur d'autres ODD.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants (liste non exhaustive) :

- le pourcentage des actifs du produit alignés sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'impact positif net du portefeuille sur la réalisation des ODD ;
- le pourcentage de contribution des actifs du produit par ODD et/ou par thème au pourcentage de contribution des actifs du produit par ODD et/ou par thème environnemental et social (climat, biodiversité, opportunités sociales, capital humain) ;
- l'impact estimé du produit sur l'augmentation moyenne de la température mondiale, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque émetteur ou obligations « use of proceeds » sur l'ensemble de son cycle de vie (c'est-à-dire les émissions de scopes 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux :
 - les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'un émetteur ou du projet financé par l'obligation, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits.
 - Les émissions « évitées » grâce à des améliorations apportées à l'efficacité énergétique ou à des solutions « vertes ».

En ce qui concerne l'évaluation des obligations vertes, sociales et durables (VSD), Mirova suit une approche fondée sur trois piliers :

- Mirova privilégie les transactions qui maximisent l'impact environnemental et social. Mirova examine la contribution substantielle et positive au-delà des références de marché clés telles que la taxonomie de l'UE.

- Mirova veille à ce que l'évaluation et la sélection des projets soient intégrées à la stratégie de durabilité de l'émetteur. Mirova évalue la cohérence des projets avec la stratégie de développement durable de l'émetteur.
- Mirova évalue la capacité des émetteurs à atténuer les risques ESG tout au long du cycle de vie des projets financés

Sur la base des trois piliers qui guident notre approche, notre avis sur l'impact durable est évalué à deux niveaux :

- **L'exposition aux opportunités en matière de durabilité**, qui évalue la compatibilité des projets sous-jacents de l'obligation avec les thèmes du développement durable. Le niveau d'exposition est calculé en fonction des avantages environnementaux et/ou sociaux présentés par une activité par rapport à un scénario de statu quo. En outre, la stratégie globale d'entreprise et de croissance de l'émetteur est également vérifiée pour s'assurer qu'elle est cohérente avec les objectifs prévus des projets verts et/ou sociaux sous-jacents.
- **La revue des risques de durabilité**, qui évalue la manière dont l'émetteur gère les questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long du cycle de vie des projets financés ainsi qu'au sein de ses propres opérations et de sa chaîne d'approvisionnement. En outre, les controverses de l'émetteur sont vérifiées pour s'assurer qu'il n'y a pas violation du Pacte mondial des Nations Unies, que celles-ci soient liées ou non aux projets verts et/ou sociaux sous-jacents.

Le cadre des obligations vertes et/ou sociales de toute émetteur ayant une opinion globale sur le développement durable d'un « impact négatif » ou d'un « impact négligeable » ne sera pas considéré comme une obligation verte et/ou sociale.

H. Sources et traitement des données

Quelles sont les sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable, y compris les mesures prises pour garantir la qualité des données, la manière dont les données sont traitées et quelle est la proportion de données estimées ?

Pour réaliser ses évaluations, Mirova s'appuie sur son équipe interne de Recherche en développement durable. Les évaluations sont principalement basées sur l'examen interne des documents publiés par les émetteurs et sur des échanges directs avec les entreprises en portefeuille. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers sell-side, bases de données d'actualités, etc.). L'analyse interne (essentiellement qualitative) est menée par les membres de l'équipe Recherche en développement durable de Mirova, qui peuvent utiliser des fournisseurs externes comme principales sources de données, en particulier ISS ESG. En ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (VSD), l'équipe de recherche en durabilité de Mirova analyse toutes les obligations durables en interne. Les évaluations de durabilité sont effectuées sur la base des sources d'information suivantes :

- Données accessibles au public : rapports annuels / de développement durable des entreprises. Les données VSD au niveau des transactions, telles que le cadre des obligations vertes et/ou sociales, la deuxième opinion sur le cadre et le rapport d'impact vert et/ou social.
- Échanges réguliers avec les différentes parties prenantes : entreprises, banques, syndicats, ONG et communauté scientifique.

Pour l'évaluation de l'impact carbone, Mirova s'est associée à Carbone 4 (et à sa filiale Carbon4 Finance) pour développer des méthodologies capables de fournir des mesures climatiques en adéquation avec les enjeux d'une économie bas carbone. Les bases de données et les modèles développés dans le cadre de ce partenariat sont les principales solutions utilisées pour l'intégration du climat dans le produit.

Pour garantir la fiabilité des données, les équipes de recherche sur les données et la durabilité travaillent en étroite collaboration pour évaluer la qualité et la cohérence des données avant leur intégration dans les systèmes de Mirova. En outre, Mirova effectue des contrôles systématiques et des analyses spécifiques sur les données fournies par des fournisseurs externes qui font l'objet d'une revue annuelle de qualité. Les analystes ESG de Mirova sont en contact permanent avec les fournisseurs de données afin de confronter leurs points de vue.

Mirova s'approvisionne auprès de plusieurs fournisseurs de données externes, qui peuvent utiliser des estimations dans le cadre de leurs méthodologies. En raison de la variété des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, Mirova n'est actuellement pas en mesure de calculer et de fournir la proportion de données estimées.

I. Limites des méthodologies et des données

Quelles sont les limites des méthodologies et des sources de données ?

L'approche du cadre d'évaluation de l'impact durable de Mirova est basée sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque entreprise et cherche à saisir leur niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. Plusieurs limites liées à la méthodologie utilisée et, plus généralement, à la qualité des informations disponibles sur ces sujets, peuvent être identifiées.

L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les émetteurs eux-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des émetteurs sont encore très hétérogènes.

Pour que l'analyse soit aussi pertinente que possible, Mirova se concentre sur les questions de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs examinés et sur l'émetteur. Ces questions clés sont définies par secteur et font l'objet d'un examen régulier. Elles ne sont toutefois pas exhaustives.

En utilisant les critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du produit est notamment de mieux gérer les risques en matière de durabilité et de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles internes, de modèles et de données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction de l'industrie ou du secteur dans lequel l'émetteur opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons extra-financières, indépendamment des opportunités de marché disponibles. Les données du GSE reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, ce qui entraîne l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte injustifiée d'un titre dans le portefeuille d'un fonds.

Bien que la méthodologie d'analyse vise à intégrer des éléments prospectifs pour s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenance de controverses reste un exercice difficile et peut entraîner une révision rétroactive de l'opinion de Mirova sur la qualité ESG d'un actif.

Enfin, en ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (VSD), nous pourrions être confrontés à des limitations spécifiques en raison de la nature de ces instruments :

- **Le manque d'informations fournies par l'émetteur:** L'une des principales difficultés liées à l'évaluation d'une transaction sur le marché primaire d'obligations VSD réside dans le fait que certains émetteurs ont tendance à ne pas divulguer spécifiquement le projet auquel seront alloués les fonds. Pour traiter ces cas, l'équipe Recherche en développement durable de Mirova s'adresse directement à l'émetteur pour avoir accès aux données manquantes.
- **La qualité des données communiquées dans les rapports d'impact :** Le marché des obligations VSD ne dispose pas d'une méthodologie normalisée et communément acceptée pour appréhender et communiquer l'impact. L'équipe Recherche en développement durable de Mirova met en œuvre une stratégie d'engagement post-émission afin d'obtenir des mesures d'impact fiables et de questionner les émetteurs sur leur méthodologie de reporting d'impact.

J. Due Diligence

Quels sont les exercices de due diligence effectués sur les actifs sous-jacents du produit financier ?

Mirova met en œuvre des processus de due diligence pour chaque émetteur sélectionné afin d'identifier et d'évaluer si chaque actif contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD, tout en n'ayant pas d'impact négatif significatif sur d'autres ODD de l'ONU.

Pour commencer, l'équipe Recherche en développement durable recueille des informations sur le modèle économique de l'émetteur, le projet financé par les obligations vertes, et peut engager une discussion directe avec les représentants de l'émetteur afin d'identifier les problèmes de durabilité les plus importants auxquels le projet est confronté, à la fois d'un point de vue positif (possibilité de générer un impact positif) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Pour les obligations « use of proceeds » considérées comme des obligations vertes, sociales et durables, Mirova évalue les pratiques générales de l'émetteur ou sa gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés, indépendamment de tout bénéfice environnemental résultant de l'exploitation des projets. L'analyse des risques en matière de durabilité impliquent d'évaluer la capacité de l'entreprise à faire face aux risques importants grâce à des processus opérationnels solides et à la transparence des mesures mises en œuvre pour atténuer les risques en matière de durabilité.

Sur la base de cet exercice de due diligence, l'équipe Recherche en développement durable de Mirova soumet un avis sur la durabilité dans un outil interne qui centralise les analyses financières et extra-financières produites par les équipes de Recherche en développement durable et d'investissement de Mirova, ainsi que toute information sur l'émetteur et les détails des réunions, des votes et de l'engagement de l'émetteur. Pour s'assurer que la méthodologie de durabilité est appliquée de manière cohérente au sein de l'équipe Recherche en développement durable, toutes les évaluations d'impact sur la durabilité sont examinées par un deuxième analyste selon le principe du double contrôle et validées par le responsable de la recherche avant d'être mises en œuvre.

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de l'objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

Dans l'affirmative, quelles sont les politiques d'engagement ? (y compris les procédures de gestion applicables aux controverses liées à la durabilité dans les entreprises bénéficiaires)

L'engagement actionnarial fait partie intégrante de l'approche d'investissement durable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental et social et sur le plan de la gouvernance. Par conséquent, l'une des principales fonctions de l'équipe Recherche en développement durable est l'engagement, tant individuel que collectif.

- **Engagement individuel** : L'équipe Recherche en développement durable de Mirova intervient directement auprès des entreprises pour les encourager à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité. Mirova encourage les entreprises à prendre en compte les thèmes suivants :
 - Des mesures concrètes sur les questions de développement durable les plus urgentes : atténuer le changement climatique, préserver la biodiversité, protéger les droits humains et réduire les inégalités (création de valeur partagée, diversité) ;
 - Intégration de la durabilité au cœur de la gouvernance des entreprises et transparence accrue sur les impacts en matière de durabilité.
- **L'engagement collectif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et à des représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, inciter à une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises modifient leurs pratiques.

Mirova entretient également un dialogue avec les autorités de réglementation pour défendre sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations auxquelles le secteur de la finance est soumis et promouvoir l'investissement durable. Mirova s'engage à soutenir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

En ce qui concerne les obligations vertes, sociales et durables (VSD), Mirova a mis en place une stratégie d'engagement à trois niveaux :

- **Engagement préalable à l'émission :**

Les émetteurs potentiels d'obligations vertes peuvent contacter les équipes d'investissement et de Recherche en développement durable de Mirova pour obtenir leur avis sur leurs cadres d'analyse. Mirova en profite pour encourager les émetteurs à investir dans des projets susceptibles de maximiser les bienfaits environnementaux. En outre, Mirova est également fréquemment sollicitée par les équipes d'origination des banques pour partager son point de vue sur les conditions et les critères de structuration des obligations vertes. Il s'agit d'un élément clé de la politique d'engagement de Mirova, qui contribue à façonner le marché des obligations VSD.

- **Engagement sur le marché primaire :**

Les analystes ESG et/ou financiers de Mirova entament un dialogue avec les émetteurs lors des transactions sur le marché primaire.

L'objectif de cet engagement est de mieux comprendre l'impact positif associé à l'émission, de mesurer l'exposition au risque et, surtout, d'analyser les mécanismes d'atténuation développés par les projets à financer.

L'équipe Recherche en développement durable de Mirova accorde une attention particulière aux critères de sélection appliqués aux instruments verts en fonction de leur secteur : leur alignement potentiel ou non sur la taxonomie de l'UE, les méthodologies utilisées pour évaluer les avantages environnementaux et sociaux qui sont publiées chaque année, ainsi que la contribution et la cohérence des projets financés avec la stratégie globale de l'émetteur.

- **Engagement post-émission :**

Si une émission est associée à une controverse, l'équipe Recherche en développement durable de Mirova entamera un dialogue avec l'émetteur afin de comprendre à la fois l'ampleur et l'impact de l'événement. Les analystes ESG de Mirova peuvent évaluer les mesures correctives qui ont été mises en œuvre par les émetteurs. Si les attentes de Mirova en tant qu'investisseur responsable ne sont pas satisfaites, la transaction peut être dégradée, ce qui entraînera des désinvestissements de nos portefeuilles d'obligations.

En outre, chaque année, l'équipe Recherche en développement durable de Mirova examine les rapports d'impact sur les émetteurs ayant procédé à une émissions sur le marché primaire dix-huit mois auparavant. Si les analystes ESG de Mirova découvrent des problèmes liés à la méthodologie utilisée pour rendre compte des avantages environnementaux et/ou des controverses autour des projets financés, l'équipe Recherche en développement durable sera invitée à lancer une initiative d'engagement. Si l'émetteur ne répond pas aux attentes, la transaction peut être dégradée, ce qui entraînera des désinvestissements de nos portefeuilles d'obligations.

De plus amples informations concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site web à l'adresse suivante <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>

L. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Non applicable car aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

MIROVA

Société anonyme de droit français avec Conseil d'Administration –
Réglementée par l'AMF sous le n°GP 02-014
RCS Paris n°394 648 216
Siège social : 59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Mirova est une société affiliée de Natixis Investment Managers.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199 ; Tel : 857-305-6333
Mirova US, une filiale à 100% de Mirova, est un conseiller en investissement basé aux États-Unis. Mirova est exploitée aux États-Unis par l'intermédiaire de Mirova US. Mirova US et Mirova ont conclu un accord aux termes duquel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche, que Mirova US conjugue ensuite avec sa propre expertise lorsqu'elle conseille des clients.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société Anonyme de droit français RCS
Paris n°453 952 681
Siège social : 43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une société affiliée de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société anonyme de droit français
réglementée par l'AMF sous le n° GP
90-009 RCS Paris n°329 450 738
Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris
Natixis Investment Managers International est une société affiliée de Natixis Investment Managers.